

sur les lésions produites antérieurement. Si le malade est déjà empoisonné au moment où nous faisons l'injection, nous n'y pouvons rien, c'est entendu.

Reste l'importante question du terrain si bien mise en lumière par les remarques du docteur Benoit.

Que faire pour un malade chez lequel se sont produites des toxines que les reins ne peuvent éliminer ? Peu de chose, on le comprend. Et le sérum lui-même perd de sa puissance puisqu'il ne peut contribuer à une élimination impossible. Mais cette question du terrain devient beaucoup moins importante si l'on peut établir le traitement antitoxique dès le début de l'infection et avant que les toxines aient eu le temps de se produire. On supprime ainsi toute difficulté quant à leur élimination. En résumé, il me semble que l'on peut conclure que le sérum est le traitement de choix ; qu'il importe d'en avoir un dont la puissance soit très grande et de faire l'injection le plus tôt possible, ce qui réduit à peu de chose l'importance du terrain.

Le docteur HERVIEUX ajoute à ses remarques précédentes qu'il est d'avis que le sérum est le traitement de choix comme il l'a déjà dit. Il s'est servi du sérum de Paquin et non de celui de Marmoreck ainsi qu'il en a fait mention à l'assemblée, mais le sérum était absolument limpide sans dépôts ni flocons et paraissait parfait. Il tient à faire remarquer à l'assemblée qu'il n'a cité les moyennes dont il a parlé que de mémoire et qu'il ne faut pas les prendre comme absolument exactes.

Le docteur ASSELIN, président, trouve les cas rapportés très intéressants ainsi que la discussion qui s'en est suivie. Il a assisté en 1894-95 dans le service du professeur Dieulafoy aux premières expériences cliniques de Marmoreck. Ce qui frappa surtout Dieulafoy fut la disparition rapide des douleurs de tête, en deux heures à peine, et l'apparition de la desquamation qui commença dès le lendemain.

Il croit qu'il faut être très particulier sur le choix du sérum. La limpidité ne suffit pas à en assurer la qualité parfaite, au point de vue de la puissance, tout au moins. Il est possible qu'un sérum se conserve stérile pendant un an, mais peut-être ses propriétés antitoxiques peuvent disparaître pendant ce temps.

A. DE M.

---

NOTA. A la page 511, veuillez lire les deux dernières lignes les premières.